Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec
Direction de santé publique

Appel à la vigilance

Recrudescence des cas de virus du Nil occidental (VNO)

25 septembre 2025

À l'attention des médecins et professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, aux pédiatres et aux microbiologistes infectiologues de la région de Lanaudière.

Contexte et épidémiologie

Depuis le début de l'année 2025, et plus spécifiquement de la semaine CDC 34 (date de fin : 23 août) à la semaine 38 (date de fin : 20 septembre), six cas de VNO ont été déclarés à la Direction de santé publique (DSPublique) de Lanaudière. La région lanaudoise est considérée comme le lieu d'acquisition le plus probable. Au niveau provincial, la région de Lanaudière est parmi les trois régions qui affichent les plus hauts taux d'incidence, soit 1,06.

Entre 2020 et 2024, le nombre annuel de cas lanaudois varie de 0 à 2 cas par an. Au Québec, le nombre de cas au cours des cinq dernières années varie de 10 à 81 cas annuellement.

Certaines personnes sont plus à risque de faire une maladie grave et de conserver des séquelles lors d'une infection, surtout les personnes :

- **Âgées de plus de 50 ans;**
- **Atteintes de maladies chroniques;**
- **Immunodéprimées OU;**
- **Enceintes.**

Recommandations

Il est recommandé aux cliniciens d'inclure cette arbovirose dans le diagnostic différentiel chez les personnes présentant un tableau clinique d'encéphalite ou de méningite virale avec une exposition récente à des moustiques, et d'inciter les personnes à risque de complications à utiliser des mesures préventives contre les piqûres de moustiques.

Détecter et prendre en charge les cas :

Suspecter une arbovirose en présence de symptômes d'infection du système nerveux central (SNC) compatibles avec une encéphalite, une méningite ou une atteinte motrice, comme la paralysie ou des tremblements d'apparition aigüe.

- Pour le VNO, rechercher les infections d'allure grippale grave et les infections du SNC.

Procéder aux prélèvements et aux analyses de laboratoire :

- Consulter le répertoire des analyses du LSPQ : VNO sérum[1], VNO PCR.
- Préciser l'atteinte neurologique et l'historique de voyage sur les requêtes.

Encourager l'adoption des mesures préventives :

- Prévenir les piqûres de moustiques est primordial pour toutes les personnes qui font des activités extérieures pour le loisir ou le travail. Éduquer les patients sur les mesures de protection personnelle contre les piqûres de moustiques.
- Dépliants disponibles pour les employeurs et les travailleurs :
  - Employeurs : SAT-MOUSTIQUES-V5-emp-web;
  - Travailleurs extérieurs : SAT-MOUSTIQUES-V5-trav-web.

Autres arboviroses :

Rappel d'information pour les autres arboviroses :

- Appel_a_la_vigilance_Arbrovirose_2024-08-29.pdf.

Références

Gouvernement du Québec. (2024, 19 juin). *Virus du Nil occidental (VNO)*. www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/virus-du-nil-occidental-vno

Institut national de santé publique du Québec. *Répertoire des analyses du Laboratoire de santé publique du Québec*. Consulté en septembre 2025 à www.inspq.qc.ca/lspq/repertoire-des-analyses

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024, 15 juillet). Virus du Nil occidental (VNO). www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/virus-du-nil-occidental-vno/description/

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2025, 18 septembre). *Tableau : Nombre de cas humains de VNO (confirmés ou probables) déclarés au Québec entre le 1er janvier et le 13 septembre 2025, selon la région sociosanitaire de résidence.* www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/virus-du-nil-occidental-vno/tableau-des-cas-humains-vno-bilan/#bilan

[1] Le premier sérum (phase aigüe) doit être prélevé le plus rapidement possible après le début des symptômes. Un second prélèvement (sérum convalescent) doit être effectué 7 à 14 jours plus tard.

Pour joindre ou déclarer une MADO à la Direction de santé publique

Durant les heures ouvrables :

- **Courriel :** maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- **Télécopieur :** 450 759-3742
- **Téléphone :** Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30)
  - 450 759-6660, option 1
  - 1 855 759-6660, option 1 (sans frais)

En dehors des heures ouvrables :

Composez le 450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

Publication

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux
de Lanaudière

Responsable de la publication

Dre Joane Désilets, coordonnatrice médicale prévention et contrôle des maladies infectieuses

Rédaction

Dre Joane Désilets, coordonnatrice médicale prévention et contrôle des maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Dre Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

Isabelle Couture, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Julie Larivière, chef d'administration de programme, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Mise en page

Marilou Frenette, agente administrative, équipe de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2025

Dépôt légal

Troisième trimestre 2025

ISSN 2818-2936 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section Santé publique sous l'onglet Documents utiles du site du CISSS à Appel à la vigilance: CISSS de Lanaudière

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec